

Elections au CNU 2023 – Profession de foi de la liste du collège B de la section 37, soutenue par la CGT FERC Sup et le SNESUP-FSU

Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche national, laïque et émancipateur.

Le Conseil national des Universités (CNU) est chargé des questions individuelles relatives aux carrières des enseignant-es-chercheur-ses (EC). Il est consulté pour

- les qualifications aux fonctions de MCF,
- certains congés pour recherche (CRCT),
- la moitié des promotions (passage à MCF hors classe par exemple), une phase du repyramidage (MCF → PU),
- les candidatures à la prime individuelle du RIPEC (part C3, ex PEDR),
- le suivi de carrière individuel (pour les sections qui n'ont pas refusé de le mettre en œuvre).

Le CNU reste l'une des dernières instances nationales comportant des élu-es (2/3 des membres) et contribuant à la gestion des carrières (alors que les instances équivalentes pour les autres fonctionnaires –CAP– ont été vidées de leur substance). Cette instance est essentielle pour protéger notre indépendance en matière de recherche et de pédagogie, nos libertés académiques, garanties constitutionnellement, et notre statut de fonctionnaire d'État. Elle limite les dérives possibles des pratiques locales et la concentration des pouvoirs des président-es d'université, accentuées par la LRU. Enfin, elle doit aussi permettre le développement et la pluralité interne de chacune des disciplines scientifiques, contre toute orthodoxie hégémonique. Les candidat.es présent.es sur cette liste ont vocation à défendre le CNU, avec toutes ses prérogatives, en dépit des attaques multiples qu'il a subies.

Pour la défense du statut de fonctionnaire d'État des EC, pour la défense du CNU

Par ailleurs, après un risque de suppression de ses prérogatives, le CNU connaît à présent une surcharge de travail importante : RIPEC, repyramidage, etc. Nous revendiquons des moyens *en décharges* pour fonctionner, ainsi que la suppression des dispositifs inutiles et délétères : RIPEC et « suivi/contrôle » de carrière. Simplifions !

Avec les chaires de professeur-e junior (CPJ), le RIPEC, les CDI de mission scientifiques, l'augmentation du financement sur projet ne permettant de recruter que des contractuel-les, etc., la LPR a remis en cause profondément le paysage de l'ESR. Aucun poste de titulaire n'a été créé, malgré les besoins énormes et croissants de l'ESR (+584.000 étudiant-es entre 2011 et 2021). Cette politique doit être combattue, car c'est l'avenir de nos missions et de notre statut qui est en jeu.

Pour des postes de titulaires dans l'ESR public, des moyens à la hauteur de nos missions et des salaires à la hauteur de nos compétences et expertises

- ☑ **CRCT** : asséchées par les universités, les attributions de CRCT baissent année après année. Le nombre de semestres disponibles par section devient indigent. Nous demandons que l'année sabbatique soit un droit tous les 6 ans.
- ☑ **RIPEC** : alors que le point d'indice a perdu 25 % de sa valeur depuis 2000, et 10 % par rapport au SMIC depuis décembre 2020, le gouvernement accroît encore l'individualisation des rémunérations. Nous demandons l'augmentation du point d'indice et son indexation sur le coût de la vie, l'abrogation du RIPEC et la réaffectation des budgets à la prime statutaire versée à toutes et tous.
- ☑ **Promotions** : le gouvernement a baissé le taux de promotions vers le grade MCF HC (15 % en 2023, 12,5 % en 2024, 10 % en 2025), ce qui va encore accentuer le blocage des carrières.
- ☑ **Repyramidage MCF → PU** : mesure positive mais insuffisante (2000 postes maximum, pour environ 10.000 MCF concernés), qui génère des frustrations. Nous demandons, notamment pour les sections à faible effectif, des contingents nationaux de promotions affectés par le CNU, en complément des contingents locaux.
- ☑ **Qualification** : Nous demandons à ce que le CNU retrouve l'intégralité de ses prérogatives en matière de qualification.
- ☑ **Suivi / contrôle de carrière** : nous sommes profondément opposés à l'utilisation des suivis de carrière comme instrument managérial d'évaluation des EC. Le suivi de carrière doit être utilisé comme outil d'aide et d'appui aux EC en évaluant notamment leurs conditions de travail qui impactent leurs trajectoires de carrière (promotion, mobilité ...).
- ☑ **Égalité** : nous revendiquons le rattrapage des carrières des femmes par rapport à leurs collègues hommes. En particulier : CRCT automatique après un congé maternité, objectif de parité dans l'attribution des promotions et primes...

Nous revendiquons du temps libéré des contraintes administratives pour accomplir pleinement nos missions d'enseignement et de recherche

Elections au Conseil National des Universités

37^{ème} section Enveloppes fluides du système Terre et autres planètes

Les élu.es de la prochaine mandature s'engagent à poursuivre le travail de mise en œuvre du principe d'égalité dans l'administration des carrières des enseignant.es chercheur.es au travers des actions suivantes :

- ✓ défense du statut national d'enseignant-chercheur ;
- ✓ prise en compte de la diversité des profils, des conditions d'exercice du métier, et des parcours pour les qualifications, promotions et primes. Mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ✓ prise en compte des spécificités des différentes disciplines ;
- ✓ refus de toute forme d'évaluation individuelle récurrente (suivi de carrière) ;
- ✓ pour les demandes de CRCT, promouvoir une attribution à l'ancienneté de la demande (en constituant une liste d'attente) ;
- ✓ éviter tout conflit d'intérêt pour le traitement des dossiers de promotions, de primes, de CRCT.

Nos candidats pour la section 37

1. Bertrand LUBAC, Université de Bordeaux
2. Nadège MARTINY, Université de Dijon
3. Juan CUESTA, Université Paris-Est Créteil
4. Gaëlle DE COETLOGON, Sorbonne Université
5. François BOURRIN, Université de Perpignan
6. Anne RECHOU, Université de la Réunion
7. Steven HERBETTE, Université de Brest
8. Anne PETRENKO, Aix-Marseille Université
9. Fabien WAQUET, Université de Lille
10. Marie CAMREDON, Université Paris-Est Créteil
11. Yannis CUYERS, Sorbonne Université
12. Céline PLANCHE, Université Clermont Auvergne
13. Dominique LAMBERT, Université de Toulouse 3
14. Lucile DUFORET-GAURIER, Université du Littoral
15. Alban LAZAR, Sorbonne Université
16. Pasquale SELLITTO, Université Paris-Est Créteil

Election CNU 2023

Section 37 Collège B

Liste du collège B de la section 37, soutenue par la CGT FERC Sup et le SNESUP-FSU

n° 1	M. BERTRAND LUBAC (LUBAC)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 2	Mme NADEGE MARTINY (ALLEGRI MARTINY)	UNIVERSITE DE DIJON
n° 3	M. JUAN EDUARDO CUESTA (CUESTA)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 4	Mme GAELLE DE COETLOGON (DE COETLOGON)	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
n° 5	M. FRANCOIS BOURRIN (BOURRIN)	UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA)
n° 6	Mme ANNE RECHOU (RECHOU)	UNIVERSITE DE LA REUNION
n° 7	M. STEVEN HERBETTE (HERBETTE)	UNIV. DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)
n° 8	Mme ANNE PETRENKO (PETRENKO)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 9	M. FABIEN WAQUET (WAQUET)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 10	Mme MARIE CAMREDON (CAMREDON)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 11	M. YANNIS CUYPERS (CUYPERS)	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
n° 12	Mme CELINE PLANCHE (PLANCHE)	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
n° 13	M. DOMINIQUE LAMBERT (LAMBERT)	UNIVERSITE TOULOUSE 3
n° 14	Mme LUCILE DUFORET (GAURIER)	UNIVERSITE DU LITTORAL
n° 15	M. ALBAN LAZAR (LAZAR)	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
n° 16	M. PASQUALE SELLITTO (SELLITTO)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL